

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINED, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Bruno SULLI

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour le projet de la médiathèque de Lencloître

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault a connu, au 1er janvier 2017, une extension de son territoire aux communes des anciennes communautés de communes des Portes du Poitou, de Vienne et Creuse, et du Lencloîtres.

Sur le Lencloîtres, la commune de Lencloître avait engagé un projet de réhabilitation d'un ancien bâtiment, pour en faire une médiathèque de 196 m2. Elle prévoyait le recrutement d'un agent pour le fonctionnement de l'équipement. Au titre des compétences retenues par la communauté d'agglomération, le projet est devenu communautaire. La médiathèque de Lencloître sera donc le 11ème équipement du réseau de la communauté d'agglomération.

L'avant projet définitif a été voté le 15 mai 2017, ainsi que le plan de financement établi à 635 075 € HT.

Suite aux ouvertures de plis des marchés de travaux et aux différents devis concernant les fournitures de mobilier et d'informatique, le budget prévisionnel a été revu comme suit :

Médiathèque de Lencloître			
Dépenses (HT)		Recettes	
travaux	328 899 €	Drac (50 %)*	255 776 €
imprévus travaux (5%)	19 892 €	FEDER (60 %)**	55 000 €
honoraires	50 242 €	Conseil Départemental	125 000 €
mobilier	47 752 €	Grand Châtellerault	164 605 €
collection	72 000 €		
informatique	12 659 €		
démolition HT	22 346 €		
travaux extérieurs VRD	46 591 €		
Total HT	600 381 €	Total HT	600 381 €
Total TTC	721 164 €		

* des dépenses subventionnables

**des travaux de maîtrise de l'énergie éligibles au FEDER.

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°11

page 2/3

Le recrutement du professionnel aura lieu mi- 2018, afin de préparer l'ouverture.

Grand Châtellerault sollicite une subvention auprès de la DRAC d'un montant de 255 776€ HT, correspondant à 50 % des dépenses subventionnables de ce nouvel équipement de lecture publique ainsi qu'une subvention de 125 000€ auprès du Conseil Départemental.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 relative à l'intérêt communautaire,

VU la délibération n°3 du bureau du 20 mars 2017 relative au Projet de construction de la médiathèque de Lencloître et à la demande de subvention au titre du DSIL,

VU la délibération n°7 du bureau du 10 avril 2017 relative au projet de réhabilitation de la médiathèque de Lencloître et à la demande de subvention FEDER,

VU la délibération n°12 du bureau du 15 mai 2017 relative à la réhabilitation de la médiathèque de Lencloître et à la validation de l'avant projet définitif et du plan de financement,

CONSIDERANT le coût prévisionnel du projet et l'engagement de l'Etat à hauteur de 50 % des dépenses subventionnables,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention à la DRAC à hauteur de 255 776 € , soit 50 % des dépenses subventionnables du projet,
- de solliciter une subvention de 125 000€ auprès du Conseil Départemental,
- d'abroger la délibération n°3 du bureau du 20 mars 2017 relative au Projet de construction de la médiathèque de Lencloître et à la demande de subvention au titre du DSIL,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le numéro de SIRET de la collectivité est le : 248 600 413 000 12.

La recette sera imputée à l'opération 122, à la sous fonction 321.10, au service gestionnaire 5130, compte 74718 (DRAC).

Délibération du bureau prise par délégation

du 16 octobre 2017

n°11

page 3/3

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER